

Le chanteur basque Peio Serbielle est jugé pour avoir hébergé des militants d'ETA, il y a 14 ans



Le chanteur basque Peio Serbielle à l'ouverture de son procès à Paris / © @France 3

Le procès de Peio Serbielle s'est ouvert aujourd'hui à Paris. **Le chanteur souletin est accusé d'avoir hébergé 2 dirigeants de l'ETA** à son domicile au Pays Basque. Des faits qui remontent à 2004. Ce procès se tient après l'annonce de la dissolution de l'organisation indépendantiste.

Par Jean-François Géa

Mis à jour le 23/05/2018 à 18:16

L'ouverture de ce procès à Paris, c'est l'épilogue d'une attente de 14 ans.

Le chanteur souletin Peio Serbielle est arrêté en 2004 lors d'une opération anti ETA.

La justice lui reproche d'avoir hébergé chez lui 2 des principaux dirigeants de l'ETA.

Sa ligne de défense : le devoir d'hospitalité.

Moi j'ai une tradition d'humanisme. Mon père était dans la Résistance.

Il m'a toujours dit si quelqu'un frappe à ta porte pour manger, boire ou dormir, tu lui ouvres la porte.

Le procès de Peio Serbielle a donc lieu après 14 ans d'instruction, 16 mois de détention provisoire et 6 ans de contrôle judiciaire.

J'aurais pu être à la plage à Biarritz, mais je suis ici. Car je suis un homme d'honneur. Donc je viens ici pour un procès qui ne sert strictement à rien.

Présent mais silencieux

Peio Serbielle a quitté l'audience après avoir lu un texte dénonçant la Justice française.

- Lire l'intégralité de la lettre de Peio Serbielle

Le procès se poursuivra donc demain, sans lui. Mais, dès l'ouverture de l'audience, son avocat Maître Jean-François Blanco a demandé l'annulation de la procédure en tentant de faire constater le délai déraisonnable de ce dossier :

Même dans les procédures dites antiterroristes, un tel délai n'est jamais atteint.

Cela démontre simplement une dérive de la justice antiterroriste.

C'est à dire qu'à partir du moment où la direction d'ETA a été condamnée, les autres personnes mises en causes, n'intéressaient plus les juges.

Peio Serbielle encourt jusqu'à 10 ans de prison pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».

Arrantxa Belderrain et Wassila Kamli ont assisté à l'audience qui s'est déroulée à Paris .